



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le **08 MAI 2019**

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 93170 CD/mow

V/Réf.: 244445 / 041020 RS - CT Réf. APC : KD * DIR-20190435

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 17 janvier 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de quatre tilleuls longeant le CR123 entre Gosseldange et Mersch sur les territoires des communes de MERSCH et de LINTGEN, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé le long du CR123 entre Gosseldange et Mersch sur les territoires des communes de MERSCH et de LINTGEN, conformément à la demande soumise.
2. L'abattage se limitera à 4 arbres.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par les préposés de la nature et des forêts territorialement compétents (M. Manuel Reichling, tél : 621 202 139 et M. Guy Gilson, tél : 621 202 120) qui seront avertis avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Les arbres seront remplacés sur place par 4 tilleuls à haute-tige pour le 31 décembre 2020 au plus tard et suivant les instructions des préposés de la nature et des forêts territorialement compétents.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Communes de LINTGEN et MERSCH